

BULLETIN D'ADHÉSION 2024/2025

à retourner à :

Université Permanente, Antenne de Saint-Brevin, 31 avenue Jules Verne, 44250 St-Brevin

- 1 bulletin d'adhésion par étudiant
- 1 chèque par étudiant – 25 €
- Libellé du chèque : « Agent comptable de Nantes Université »

*(Indiquer le nom ou numéro de l'étudiant au dos du chèque)*Vous êtes un nouvel adhérent : Vous êtes un ancien adhérent : Indiquer votre numéro 2023/2024 :M Mme

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Situation de handicap : oui nonSituation professionnelle : en activité retraité autres :

Adresse

.....

Code postal Ville

Tél fixe Tél portable.....

Email (une adresse mail par personne)

Si le chèque n'est pas au nom de l'étudiant merci de compléter ci-dessous :

N° étudiant pour 2023/2024 :**Nom du tireur du chèque :**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant l'Université Permanente par mail à inscriptions.up@univ-nantes.fr ou par courrier à l'Université Permanente (2 bis Boulevard Léon Bureau - 44200 Nantes.) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).